



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

M GATOUILLET LAURENT
OU MME GATOUILLET ELISE
37 AV JEAN D AYEN
78320 MESNIL-SAINT-DENIS (LE)

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1093325141272
Déclarant 2 (C) : 1850880037223

Référence du document : 21 B1 5603121 05
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
37 AV JEAN D AYEN
78320 MESNIL-SAINT-DENIS (LE)

Numéro FIP 780 19 53 9848648789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 24/05/2021

Somme qui vous est remboursée

1 597,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.
Vous serez remboursé à l'été 2021.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 91 362
Nombre de parts : 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer illégalement par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 24/05/2021

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus				
Salaires.....		51520	49592	
- Déduction 10% ou frais réels.....	-	5152	4959	
Salaires, pensions, rentes nets.....		46368	44633	91001
 Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets ⁹				339
 Revenu brut global.....				91340
CSG déductible.....				- 0
 CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰				
Versements épargne retraite déclarant 1.....			Montant déclaré	Montant retenu
Versements épargne retraite déclarant 2.....			3000	3000
Total des charges déduites ¹¹			1600	1600
 Revenu imposable.....				- 4600
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
 Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				86740
Impôt avant réductions d'impôt.....				22
 REDUCTIONS D'IMPOT ^{15 16}				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré		Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....	3	3		397
Dons aux œuvres.....	25	25		17
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 414
Impôt proportionnel.....				+ 3
 Impôt total avant crédits d'impôt.....				7343
 CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		Montant déclaré		Montant retenu
	3	3		3
 IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				7340
 PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus			CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus fonciers nets ⁴⁵			339	339
BASE IMPOSABLE			339	339
Taux de l'imposition			9,70%	7,50%
 LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Situation du foyer	Cas particulier	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUELLES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
M		3						4.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis			
Montant de l'imposition.....	33	25	
Total des prélèvements sociaux nets.....			58
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :			
IMPÔT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :			7340
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :		-	8849
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :		-	28
Solde d'impôt sur les revenus 2020 :		-	1537
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL	
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :	* 0	* 0	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	- 34	- 26	
Solde des prélèvements sociaux 2020 ⁵³ :	- 34	- 26	
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARÉS, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			60
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.			1597
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			91362
Informations indiquées pour mémoire			
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹			22
PLAFOND EPARGNE RETRAITE	Déclar. 1	Déclar. 2	
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :			
Plafond total de 2019.....	2570	5103	
Plafond de 2019 après mutualisation.....	3000	4673	
Cotisations prises en compte pour 2020.....	3000	1600	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	0	0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 0	+ 1989	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 0	+ 1084	
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 2585	+ 2898	
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 2585	= 5971	